



Comment financer un emploi, une formation ?

■ **AVEC LE FAFA.** La FFF aide l'emploi dans les clubs amateurs (2,5 M€) et la formation d'éducateurs, de dirigeants et d'arbitres (3 M€). Toutes les infos sur fff.fr rubrique FOOT AMATEUR.

■ **AVEC LES AIDES D'ÉTAT.** Un club situé en zone de revitalisation rurale ou quartier prioritaire de ville (QPV) peut obtenir jusqu'à 36 000 € sur 3 ans via l'Agence Nationale du Sport (ANS emploi). Toutes les infos sur www.agencedusport.fr, dépôt des dossiers sur www.associations.gouv.fr.

■ **PLAN #1 JEUNE, 1 SOLUTION.** Ce plan du ministère de l'Économie permet de financer un poste d'éducateur sportif pour un jeune de moins de 25 ans (20 000 € sur 2 ans ou 10 000 € pour un CDD). Toutes les infos sur www.economie.gouv.fr, dépôt des dossiers sur www.associations.gouv.fr.

■ **SERVICE CIVIQUE.** Tous les clubs peuvent en accueillir un, âgé de 16 à 25 ans, pour une durée de 8 mois et pour des missions d'intérêt général. Financé à hauteur de 473 € / mois. Toutes les infos auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et sur service-civique.gouv.fr.

■ **APPRENTI BMF OU BEF.** Depuis le 1er juillet, un club peut percevoir une aide pour la formation d'un apprenti en Brevet de Moniteur de Football (BMF) ou Brevet d'Éducateur de Football pour un jeune de 16 à 29 ans (5000 € pour un apprenti mineur ; 8000 € pour un apprenti majeur). Toutes les infos auprès de votre Institut Régional du Football (IR2F) et du Centre des apprentis des métiers du football sur fff.fr.

Contacts ressources en Pays de Loire et Vendée:

Ligue de Football des Pays de La Loire
Laurent Ydier
lydier@lpl.fff.fr



CDOS 85 : Anne-Laure Brochard
02.51.44.27.24
responsable.social@cdos85.fr